



Luxembourg, le **17 JUIL. 2019**

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 783 du 13 juin 2019 de l'honorable député Monsieur Max Hahn, concernant les feux tricolores équipés d'un compte à rebours, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 783 du 13 juin 2019 de Monsieur le Député Max Hahn

Par sa question, l'honorable Député demande des renseignements concernant la mise en place de mesures innovatrices aux installations des signaux colorés lumineux en vue d'améliorer la sécurité des usagers de la route et la qualité d'air dans les agglomérations et en particulier concernant l'efficacité des feux tricolores équipés d'un compte à rebours.

En ce qui concerne tout d'abord l'impact sur la sécurité routière d'installations de feux lumineux à décompte, je renvoie à mes réponses aux questions parlementaires similaires n° 998 du 10 novembre 2010 de Monsieur le Député Gilles Roth, n° 3465 du 20 novembre 2017 de Messieurs les Députés Yves Cruchten et Roger Negri et n° 4012 du 21 août 2018 de Madame la Députée Claudine Konsbruck, dont les réponses se résument comme suit :

Le Code de la Route s'exprime sur la signification en matière de priorité des signaux lumineux dont il est fait usage pour régler la circulation. Les signaux colorés lumineux peuvent être de couleur verte, orange ou rouge. Les signaux blancs s'adressent aux conducteurs de véhicules du transport public.

Les installations avec affichage d'un compte à rebours affichent la durée restante de la phase actuelle (vert ou rouge) jusqu'au changement à la prochaine phase. Cet affichage peut s'adresser tant au trafic motorisé qu'aux piétons et cyclistes.

Lorsque l'affichage d'un compte à rebours n'altère pas le fonctionnement, ni la signification des feux lumineux utilisés pour régler la circulation, son emploi n'est pas contraire aux dispositions réglementaires.

Les incidences sur le comportement des usagers de la route lors de l'affichage du temps restant aux signaux lumineux furent examinées scientifiquement dans plusieurs études et les résultats sont plutôt mitigés. Généralement, les résultats pour un compteur à rebours s'adressant aux piétons étaient positifs et le nombre des infractions aux feux rouges baissait environ d'un tiers.

Cependant, l'utilisation systématique de feux lumineux à décompte est déconseillée et l'utilité de tels signaux en rapport avec la sécurité routière devrait être vérifiée au cas par cas et peut varier en fonction du système de feux de signalisation automatisé ou dynamique. D'ailleurs il est déconseillé d'utiliser des feux avec indication de la durée restante en chiffres, mais d'avoir recours plutôt à un modèle d'indicateur qualitatif, tel qu'utilisé aux Pays-Bas, qui permet plus de souplesse au niveau de la programmation des installations de feux lumineux.

Au sujet de l'impact sur la qualité de l'air dans les agglomérations, une campagne de mesurage du NO₂ dans l'air ambiant dans le cadre du pacte climat a été menée en 2018 et des mesures, sur base de la stratégie Modu 2.0, du programme national de qualité de l'air et du pacte climat – qualité de l'air ont été proposées afin de réduire l'impact du trafic routier. Analogue au système « Arrêt et redémarrage automatique du moteur » d'un véhicule automoteur, l'équipement des feux tricolores d'un compte à rebours pourrait contribuer à économiser du carburant et réduire ainsi la pollution aux feux rouges en incitant les automobilistes d'éteindre le moteur de leur véhicule.

Dans le cadre des projets de feux tricolores gérés par l'Administration des ponts et chaussées, cette possibilité sera évaluée au cas par cas, en fonction de la situation qui se présente.